

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jaudis

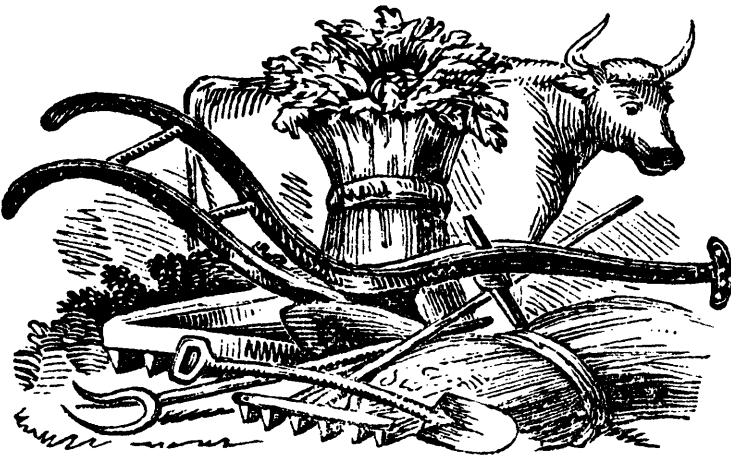
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Secrets pour obtenir des récoltes abondantes (Suite).

Revue de la Semaine : Persécution contre l'Eglise en Italie, en Prusse et en Suisse. — Affaire de Manitoba.

Sujets divers : Conseil d'Agriculture de la Province de Québec. — Traité d'Agriculture de M. Phippe Landry. — Du déboulement des montagnes et de l'influence de l'électricité sur la végétation.

Petite chronique : La misère aux Etats-Unis.

Recettes : Moyen d'utiliser les mauvaises herbes. — Pour détruire l'herbe dans les allées.

Annonce : Retard dans la publication de la Gazette des Campagnes.

CAUSERIE AGRICOLE

SECRETS POUR OBTENIR DES RÉCOLTES ABONDANTES.
(Suite).

3e Secret : *Fumer copieusement la terre.*— Au commencement de notre dernière causerie, nous disions, en substance, que tous les cultivateurs sont convaincus que les fumiers sont la matière première au moyen de laquelle on enrichit la terre, on augmente les récoltes, et l'on rend l'industrie agricole prospère. Cependant, qu'il est petit le nombre de ceux qui cherchent à enrichir leurs terres, à leur restituer, par l'emploi des engrais, les substances que les plantes cultivées leur ont enlevées ! On sait fort bien que la culture sans engrais est une culture ruineuse ; mais on suit une ligne de conduite entièrement opposée à cette conviction. On agit comme si la terre était inépuisable et on s'efforce sans cesse à lui arracher le peu de ce qui lui reste

de son ancienne richesse.

Pour tout homme réfléchi, cet état de chose devient une calamité publique qui nous conduira, dans un avenir peut-être plus rapproché que nous ne le croyons, à la pauvreté et à la banqueroute nationale. L'histoire est pleine de faits qui démontrent que les peuples pauvres sont irrévocablement voués à l'anéantissement. Partout et toujours ils ont été une proie facile que les nations riches et puissantes ont vaincue, persécutée et dont elles ont détruit l'autonomie et la vie comme peuples.

La Province de Québec est éminemment agricole, sa principale et nous pouvons dire même sa seule industrie c'est l'agriculture. Par cette industrie elle a pu jusqu'aujourd'hui conserver ses privilèges et sa vie propre, par elle seule, son indépendance a pu être assurée et les empiètements des nationalités rivales arrêtés. Au point de vue matériel nous devons à l'agriculture ce que nous sommes ; elle a été notre sauvegarde dans le passé et elle le sera encore dans l'avenir si nous savons la traiter avec l'intelligence que son importance exige.

Malheureusement rien nous démontre qu'il en doive être ainsi. D'année en année nos récoltes diminuent, d'année en année notre sol s'appauvrit et nous ne voyons qu'un bien petit nombre de cultivateurs chercher à arrêter cet appauvrissement graduel. Une plainte générale s'élève de tous les coins du pays : la terre ne produit plus, l'agriculture ne paie plus. Les récoltes, qui autrefois atteignaient jusqu'à trente et même quarante minots de blé par arpent, produisent aujourd'hui à peine douze minots dans la plupart de nos exploitations agricoles ordinaires.

Ah ! cette plainte est bien justifiée, on a bien raison de dire que l'agriculture ne paie plus. Mais croit-on que les plaintes guériront la maladie dont nous souffrons, qu'elle diminueront l'appauvrissement de notre sol et qu'elles empêcheront l'affaiblissement de nos récoltes ? Etrange aberration ; on connaît le mal, ses symptômes sont des plus visibles, on

en a le remède sous la main, on sait qu'il est infaillible, et l'on ne pense pas à l'employer. Faute d'engrais, la terre produit à peine assez pour subvenir aux besoins des familles de cultivateurs; notre jeunesse est forcée de s'expatrier parce que notre sol ne peut plus lui offrir un avenir assuré et nous négligeons d'apporter à ce mal le remède infaillible qui pourrait le guérir: l'emploi des engrais.

La conviction dont nous parlions en commençant est donc une conviction morte, qui n'est pas encore entrée dans la pratique ordinaire, qui ne rapporte rien et qui ne nous empêchera pas de souffrir la plus affreuse des misères à côté de richesses immenses dont nous ne savons pas ou dont nous refusons de tirer parti.

C'est le fait le plus étrange qu'il soit donné à un homme de constater dans l'étude de l'histoire des peuples. Voici une nation agricole, douée d'une haute intelligence et d'un jugement sain, qui a obtenu de grands succès dans toutes les branches de l'industrie humaine, qui sait que par l'emploi des engrais elle doublera, triplera, quadruplera sa fortune et qui cependant refuse de tendre la main pour s'approprier une fortune si facile à prendre, qui la laisse s'éparpiller à tous les vents du ciel.

Le cultivateur est pourtant fort économe, il sait conserver les quelques épargnes qu'il lui est quelquefois permis de faire; néanmoins, il gaspille de gaité de cœur des millions de piastres en n'utilisant pas l'immense quantité de matières fertilisantes produites dans la seule Province de Québec.

Poussé par notre patriotisme et notre désir de rendre service à nos compatriotes dans la mesure de nos faibles moyens, nous voulons essayer de faire comprendre à la classe des cultivateurs combien il lui serait avantageux d'engraisser abondamment ses terres, de tendre sans cesse à élever la fertilité du sol. Pour cela, nous ne trouvons rien de plus convenable que de reproduire ici le résumé des nombreuses expériences entreprises dans le but de constater l'utilité des divers fumiers fournis par la culture et le commerce.

Dernièrement nous rencontrons un cultivateur bien connu par ses succès en agriculture et nous lui demandons s'il était satisfait de ses récoltes. — Assez, nous dit-il; mais il n'en est pas de même de mes voisins, ils se plaignent sans cesse que la terre ne produit plus. Malheureusement ils ne prennent pas les moyens de la faire produire. C'est cette malheureuse culture sans engrais qui les tue. Moi aussi j'ai commencé comme tout le monde; ma terre produisait ce qu'elle pouvait avec la faible fumure donnée par les animaux qui y pâturaient une année sur trois. Mais je me suis bientôt aperçu que cela ne faisait pas, que je me ruinais; alors je me suis mis à engraisser ma terre, je ramassai tout ce que je crus susceptible de faire du fumier, j'augmentai mes animaux, je leur donnai plus de litière et j'achetai le fumier dans le village, je transportai ces engrais sur ma terre, je l'enfonçai soigneusement et j'en obtins aussitôt des récoltes plus abondantes. Aujourd'hui, dit-il en terminant, je suis assuré que 100 voyages de bon fumier me valent au moins trente piastres par l'augmentation de produits qui en résulte; et, par l'engrais seul j'ai doublé les revenus de ma terre.

Ainsi voilà un simple cultivateur qui ne se livre pas à de grands frais d'amélioration et qui par le seul emploi du fumier constate qu'il a doublé ses récoltes, et que la culture paie. Ce cultivateur n'utilise que ce qu'il trouve sans sa main et toute la classe agricole pourrait agir comme lui. Si donc, la culture canadienne est dans une situation d'infériorité marquée ce n'est pas parce que les matières fertilisantes lui manquent, mais plutôt parce qu'elle ne sait pas

en tirer un parti convenable; si elle est pauvre c'est qu'elle laisse perdre les substances qui seules pourraient lui donner la richesse.

On nous objectera peut-être que ce n'est là qu'un fait particulier, vrai dans certaines circonstances spéciales, mais qui ne peut s'appliquer à la généralité des situations. Il serait sans doute illogique de conclure du particulier au général. Ce n'est pas ainsi non plus que nous envisageons la question. Les succès obtenus par notre ami ne seront peut-être pas les mêmes pour tous les autres cultivateurs. Dans la situation où il se trouve, il reconnaît que 100 voyages de fumier ont pour lui une valeur d'au moins trente piastres. Dans d'autres situations la même quantité de fumier vaudra tantôt plus, tantôt moins, suivant la fertilité naturelle de la terre, son état de division, les soins apportés dans la confection des labours et suivant mille autres circonstances qu'il serait trop long d'énumérer dans cet article; mais dans tous les cas, l'emploi des engrais augmentera indubitablement la force productive du sol; voilà tout ce que nous voulons prouver à nos lecteurs et le fait que nous venons de citer est déjà un commencement de preuve.

Mais ce n'est pas là la seule preuve que nous ayons de la grande utilité des engrais; les expériences qui le constatent se comptent par milliers. Nous prenons au hasard les résultats de quelques-unes de ces expériences.

Un éminent agriculteur, M. Paul Guérin entre autres nous a laissé de bien précieux documents. En 1869, il sema du blé sur cinq arpents de terre de même qualité. Sur le premier arpent il répandit 18 minots de cendres, sur le second 20 voyages de fumier de cheval, sur le troisième 20 voyages de fumier de bœuf, sur le quatrième 20 voyages de fumier en couverture, et sur le cinquième il ne mit aucune fumure. La saison avait été peu favorable à la croissance du blé; cependant le premier arpent produisit 12½ mts, le second 13, le troisième 12, le quatrième 11½ et le cinquième 10. Le fumier de cheval a donc donné un excédant de récoltes de 3 minots qui représentent le prix des 20 voyages de fumier employés. En calculant le blé à \$1.50 le minot, le prix d'utilité de chaque voyage d'engrais a donc été de 27½ centins ou 33 centins.

Mais l'expérimentateur ne s'arrêta pas là; en 1871, il sema en blé quatre autres arpents placés dans les mêmes circonstances de culture, le premier arpent reçut 42 voyages de fumier de mouton et produisit 29 minots de blé, le second reçut 42 voyages de fumier de bœufs et produisit 23 minots, le troisième reçut 42 voyages de fumier de cheval et produisit 25½ minots, le quatrième ne reçut aucune fumure et produisit un peu moins de 12 minots. L'excédant de récoltes obtenu par les divers engrais a été pour le fumier de mouton de 17 minots, pour celui de bœuf, de 11 minots et pour celui de cheval de 13½. Le prix moyen du blé cette année-là était de \$1.20; le prix d'utilité du fumier de mouton a donc été de 49 centins par voyage, celui du fumier de bœuf de 31 centins et celui du fumier de cheval de 39 centins.

En 1872, un arpent reçut 50 voyages de fumier de mouton, un autre 50 voyages de fumier de bœuf, un autre 50 voyages de fumier de cheval et un quatrième ne reçut aucun fumier. Le premier arpent produisit 35 minots de blé, le second 24 mts, le troisième 25 mts, et le quatrième 11 minots seulement. L'excédant de produits obtenu de la fumure a été de 24 minots pour le fumier de mouton, de 13 minots pour le fumier de bœuf et de 14 pour celui de cheval. En calculant le blé à \$1.20 le minot, on voit que la culture a payé le fumier de mouton 57 centins le voyage,

celui de bœuf 31 centins et celui de cheval 34 centins.

En 1873, un arpent reçut 56 voyages de fumier de mouton, un autre 56 voyages de fumier de bœuf, un autre 56 voyages de fumier de cheval et un autre ne reçut aucune fumier. Le premier arpent produisit 41 minots de blé, le second 21, le troisième 26, et le quatrième 10. L'excédant de récoltes en faveur du fumier de mouton a été de 31 minots, en faveur du fumier de bœuf de 11, et en faveur du fumier de cheval de 16. En calculant le blé à \$1.20 le minot, le prix d'utilité du fumier de mouton a donc été cette année de 66 centins, celui du fumier de bœuf de 24 centins et celui du fumier de cheval de 34.

D'après les expériences du célèbre agronome Schubler, si une terre pauvre peut produire sans fumure, trois fois la semence, elle donnera 5 fois la semence si elle est fumée avec des engrais végétaux, 7 fois si elle reçoit des fumiers d'étable, 9 fois avec de la fiente de pigeon, 10 fois avec du fumier de cheval, 12 avec l'urine humaine, 14 avec des excréments humains.

En prenant une moyenne de toutes les expériences faites dans les divers pays agricoles et dans toutes les circonstances possibles, on constate que 100 livres de fumier produisent un excédant de 6 lbs. de blé. C'est-à-dire que, pour augmenter d'un minot la récolte ordinaire il faut près de deux voyages de fumier.

Ces résultats sont, il nous semble, bien propres à encourager tous les cultivateurs à engraisser copieusement leurs terres et à ne négliger aucun moyen d'augmenter le plus possible le volume et la qualité de leurs engrais.

REVUE DE LA SEMAINE

Au milieu de la tempête dévastatrice qui rugit autour du trône de Pie IX, à la vue des immenses douleurs qui viennent de toutes parts tourmenter le cœur paternel du Vicaire de Jésus-Christ, le catholique sincère et dévoué au Père commun des Fidèles trouve un grand motif de consolation dans les sympathies et les nombreuses offrandes que le monde entier fait parvenir au Vénérable Prisonnier du Vatican.

A mesure que les persécutions deviennent plus acharnées, à mesure que les spoliations se généralisent et que la Révolution augmente d'audace et multiplie ses attentats contre l'Eglise de Jésus-Christ, la foi et le courage augmentent dans le cœur des populations restées fidèles.

"Tous les jours, dit une lettre de Rome, des catholiques se pressent dans les salles du Vatican et de nouvelles audoines viennent entretenir les ressources du Roi des pauvres et des affligés. Je me contenterai de faire connaître ici les principales audiences que Sa Sainteté a données pendant ces derniers jours....."

"Depuis le milieu de novembre, Monseigneur Clero a eu l'honneur d'offrir à Sa Sainteté, de la part de Monseigneur l'évêque de Perpignan, une somme de 11 400 francs (environ \$2 280), et un exemplaire de la Lettre pastorale par laquelle Mgr Ramadié invite les fidèles de son diocèse à prier avec ardeur pour leur patrie, en leur signalant les causes de nos maux....."

"Puis, Pie IX voyait accourir à ses pieds un pieux et riche Américain, qui lui était présenté par le docteur Châtard, supérieur du collège des Etats-Unis. Ce noble enfant du Nord était chargé d'offrir au Saint Père, au nom des catholiques de l'Amérique septentrionale une somme de 33,000 dollars en or, auxquelles, il a voulu en ajouter lui-même 7,000, pour faire, disait-il une somme ronde. C'est

donc 40,000 dollars en or, ou 200,000 francs, qu'il a eu la joie de déposer aux pieds du bien-aimé Pontife prisonnier."

Malheureusement, la joie que ce noble enthousiasme procure au Vénérable Pie IX est constamment empoisonnée par les actes infâmes des maîtres de Rome. Les spoliateurs continuent sans relâche à s'emparer des biens de l'Eglise et ils ne cesseront leur œuvre de vautour que lorsqu'ils n'auront plus de proie à dépecer.

Dans notre dernière revue sept convents sont tombés entre les serres des voleurs piémontais. Ce sont les convents de Saint-Marcel, de Saint-François de Paula à la Regola, de Saint-Pierre aux liens, de Sainte-Marie in Campitelli, des Saints-Apôtres, de Saint-François de Paula aux Monti, de Sainte-Suzanne et Saint-Sylvestre in Capite.

Toutes ces spoliations sont faites comme toujours au milieu des rires hypocrites des bourreaux, des pleurs des victimes, et de la consternation de tous les catholiques indignés de tant de méchanceté, mais trop faibles pour résister à ces vols à main armée. Les Religieux et les Religieuses ainsi dépouillés sont jetés sur le pavé avec une faible pitance, après avoir usé leurs forces et leur vie au service d'un monde qui les en récompense par la plus noire ingratitude.

Cependant l'Eglise n'a pas encore bu tout le calice d'amertume que lui a présenté la Révolution. Ces spoliations ne sont que l'avant-propos de persécutions plus immondes et d'entreprises plus infernales.

Au Vatican, dit un écrivain romain, on s'attend à tout, même aux attaques personnelles contre le Souverain Pontife; mais on sait que le moment n'est pas encore venu de s'attaquer au Pape.

Voici par le menu, les desseins intimes de la secte révolutionnaire.

"Il faut d'abord détruire tous les ordres religieux,—ce qui est déjà un attentat destiné à supprimer en partie les relations entre le Saint-Siège et le monde catholique....."

"Puis on frappera les évêques et le clergé séculier; c'est-à-dire que l'on s'efforcera, d'une part, de soulever de mauvais prêtres contre l'autorité épiscopale et que, d'autre part, on prendra parti pour ces mauvais prêtres, afin d'interdire aux évêques l'exercice des lois ecclésiastiques et de les insulter, emprisonner, exiler, etc., comme en Allemagne. Ensuite on suscitara des schismes partiels comme en Suisse; l'on formera les églises aux fidèles et l'on en ouvrira d'autres à la canaille sectaire, comme à Vienne.

"Et quand on en sera venu à pratiquer tout ce qui se fait en Allemagne, en Suisse et en Autriche, on se présentera à la Chambre du Pape....."

"Après cela il arrivera peut-être que la secte qui croira trouver le Pape seul dans cette chambre, y rencontrera la justice de Dieu....."

"Attendons, c'est le mot de Pie IX....." C'est d'ailleurs aussi l'attitude pacifique, main pleine de foi de l'Eglise universelle.

—En Prusse, la persécution sévit toujours avec ardeur. Ainsi, le tribunal correctionnel de Cologne vient de condamner Mgr Melchers, Archevêque de Cologne à une amende de 50 thalers ou quinze jours de prison et son suffragant Mgr Baudri à 25 thalers ou huit jours de prison pour avoir porté atteinte à l'honneur de prêtres du diocèse et avoir diffamé les misérables qui se nomment *Vieux Catholiques*, en excommuniant des prêtres apostats de la pire espèce.

D'après la *Gazette de Cologne*, Mgr Ledoshowski viendrait d'être de nouveau condamné, à 2000 thalers d'amende

et treize mois de prison pour avoir institué des prêtres sans la permission du gouvernement. C'est la plus forte condamnation prononcée jusqu'aujourd'hui.

L'Evêque de Trèves et celui de Fribourg ont aussi été condamnés pour la même conduite, ce dernier à 200 thalers ou 40 jours de prison.

Le Ministre des Cultes prussien, M. Falk, vient de lancer un ordre décrétant la fermeture du Séminaire de Posen.

M. l'abbé Thouvenin, un excellent curé des environs de Metz, vient d'être condamné à trois mois de prison, pour avoir prêché trois sermons qui n'ont pas eu la bonne fortune de plaire aux persécuteurs de l'Eglise catholique à Metz.

Les Reverends Pères Rédemptoristes de Téterchen, dans la Lorraine Allemande, viennent de recevoir un décret de la cour prussienne leur annonçant qu'ils sont proscrits et obligés de vider le terrain *sous peu de jours*.

Toutes ces persécutions partielles et un grand nombre d'autres que nous passons sous silence, se rattachent à un immense plan d'anéantissement sorti de l'imagination démoniaque de Bismarck et poursuivi avec acharnement par ses affidés pour ruiner l'Eglise catholique et le pouvoir spirituel du Pontife de Rome.

Ce plan est divulgué par une feuille catholique de Paris dans les termes suivants :

« La persécution allumée en Allemagne, en Italie et en Suisse contre le catholicisme entre dans une phase de violence et d'hypocrisie qui semble le prélude d'événements d'une terrible gravité pour toute l'Europe. La spoliation des couvents à Rome et les lois qui dépouillent les catholiques en Suisse et en Allemagne de leurs églises et de la liberté de leur culte, se rattachent à un plan dont le prince de Bismarck est le principal auteur, et qu'il a ourdi dans la pensée d'écraser la religion catholique pour soumettre tout le monde occidental, âmes et corps, à un pseudo-papisme protestant, incarné dans le chef de l'empire allemand. Pie IX vient d'adresser aux catholiques une encyclique qui dénonce ce programme du nouvel empire d'Occident, pour l'exécution duquel le chancelier prussien a trouvé des auxiliaires et des instruments dans les chefs de la République helvétique (la Suisse), en même temps que dans les chefs de la Révolution italienne. Pour tout esprit sincère et réfléchi, il est dix fois évident que l'écrasement du catholicisme est envisagé par le chancelier prussien comme le moyen nécessaire de conquérir les nations de race latine, la France, l'Italie, l'Espagne, et même ces républiques suisses dont les chefs, aveuglés par une haine stupide contre la Religion, foulent aux pieds les lois divines et humaines, pour servir l'insatiable ambition de la Prusse.

« Ce qui devrait révolter toute âme honnête et sensée, c'est de voir le clergé catholique exilé, persécuté, les fidèles mis à l'amende lorsqu'ils ont recours au ministère de prêtres de leur choix, au nom de lois qui invoquent le principe de la *liberté de conscience*. Ce qui est particulièrement odieux, c'est de voir un sophisme aussi impudent appuyé par des journaux qui se piquent de libéralisme.

« Quand on voit de près les esprits livrés à un tel vertige, la plume tombe des mains, et l'on se demande si on est éveillé ou si on est la proie d'un cauchemar qui enlève jusqu'à l'intelligence des idées et des mots.

« Au reste, cette persécution allumée contre l'Eglise catholique finira par tourner à la honte de ses auteurs, et pour peu que le gouvernement français acquiert de force et de stabilité, on verra la France redevenir le foyer de la véritable liberté et de la défense de l'ordre européen contre un despotisme destiné, comme tous ses devanciers, à trouver sa

ruine dans la brutale ivresse de sa monstrueuse puissance. »

— En Suisse, la *liberté de conscience* est attaquée avec plus d'audace encore s'il est possible. Les prêtres catholiques sont chassés de leurs paroisses et les fidèles sont mis à la porte de leurs églises. Les renégats, qui s'appellent *Vieux Catholiques*, sont pompeusement installés à la place des véritables pasteurs condamnés à la misère et à l'exil. Ces curés, d'un nouveau crû, produits d'un vote donné par les libres-penseurs et les hérétiques n'inspirent aucune confiance aux catholiques sincères et ils se voient abandonner comme des pestiférés. Mais que leur importe, ils touchent leur salaire, ils se donnent de l'importance auprès d'un gouvernement impie: c'est tout ce qu'ils demandent.

Dernièrement encore l'Eglise de Dalémont (Suisse) voyait son vénérable curé remplacé par un *Vieux Catholique*. L'installation de ce prétendu curé s'est faite au milieu d'un grand déploiement des fonctionnaires de l'état et de la force publique; mais les catholiques se sont abstenus en masse.

Ces derniers avaient même pris la décision de ne point livrer les clefs de leur église, mais le Vice-Préfet fit réclamer les dites clefs au président du conseil de la fabrique. Sur le refus motivé de ce courageux catholique, le petit tyran bernois le fit aussitôt incarcérer par trois gendarmes et mettre au secret tout le jour, avant condamnation, au pain et à l'eau. Mais M. Ceppi, le président du conseil paroissial, resta inébranlable dans le devoir.

Gobat suspendit, de sa propre autorité, le conseil de la fabrique et le remplaça par le conseil municipal de Dalémont. Il fit ensuite crocheter les portes de l'église, qui résistèrent deux jours aux efforts de ses ouvriers et gendarmes. Enfin, dimanche, le 16 Novembre, tout était prêt pour l'installation sacrilège. Le Vice-Préfet Gobat, qui est protestant était l'installateur; M. Pipy, l'apostat de Porrentruy, assistait le nouveau curé, M. Portoz Grassiz, qui était entouré de plusieurs intrus de son espèce.

Cependant la Sainte Messe se célébrait avec une piété digne des Catacombes, dans le jardin d'un fervent catholique, M. O. Eoherman.

La foule se pressait là; les hommes plus nombreux qu'aux plus grands jours, chantaient d'une voix émue les fortes et pieuses mélodies de la messe en Plain-chant.

En somme la population reste inébranlable dans sa foi catholique, fidèle à ses pasteurs légitimes et elle couvre d'un mépris silencieux mais profond tous les auteurs du schisme officiel que Berne impose au Jura.

— Dans la Puissance du Canada, les sujets de troubles, qui divisent depuis quelques mois certaines parties de la population, ne paraissent pas vouloir cesser. On dirait que certains gens ont à cœur de nous affaiblir par la désunion et de tout transformer en désordres et en persécutions.

A Manitoba, par exemple, la situation des Metis ne s'est pas améliorée. Lépine, l'un de leurs chefs emprisonnés est toujours sous le coup de l'accusation d'assassinat. Il est vrai que Lépine a été admis à caution; mais l'épée de Damoclès n'en reste pas moins suspendue sur sa tête.

Pendant le long plaidoyer, fait par l'Hon. M. Royal, et qui a réussi à faire admettre Lépine à caution, il paraît que Clarke, le procureur-général de Manitoba a brutalement insulté le défenseur et l'accusé et cela en présence même du juge Bétournay qui n'a pas même osé rappeler l'insulteur à l'ordre.

A ce sujet, le journal le *Métis* donne au juge l'avertissement suivant :

« Qu'on nous permette ici une remarque: jusqu'à quand nos juges permettront-ils de telles scènes de violences grossières ? »

nières se passer sous leurs yeux, sans les réprimer immédiatement? Nous avons le droit d'exiger qu'ils fassent taire un insulteur dès son premier mot; et s'ils ont peur, ou s'ils n'en font rien, ce sera aux journaux de parler. Le *Méris*, jusqu'ici, a respecté les juges; il les a défendus contre les insultes du Clarke proférées en pleine législature; mais si les hommes qui servent la même cause que nous sont constamment injuriés devant eux par leur propre insulteur sans qu'ils osent le faire taire, le *Méris* parlera.

" Clarke peut en imposer à S. E. le gouverneur Morris, qui en a peur dit-on; Clarke peut faire servir à ses fins l'immense et terrible pouvoir discrétionnaire dont le revêt l'office de procureur général; Clarke, ainsi que le lui disait M. Angus McKay, peut faire comme le mauvais chien, mordre la main qui l'a nourri, mais nous avons le droit d'exiger que nos tribunaux gardent leur rang, leur indépendance et leur impartiale autorité. "

La population de Manitoba ne demande pourtant rien de bien difficile à satisfaire; elle ne veut que la paix et la justice. Qu'on lui accorde donc cette demande si juste. Que l'on fasse cesser les sujets de mécontentement qui troublent la bonne harmonie et arrêtent les progrès de toute une province. Les potentats de Manitoba croiraient-ils par hasard que leur puissance sera plus assurée au milieu des troubles et de la désunion?

Conseil d'Agriculture de la Province de Québec

Québec, 11 déc 1873.

Présents:—L'Hon. Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, les Honorables Price et Ross, et Messieurs L. Beaubien, B-noit, Blackwood, Browning, Ca-vant, DeBlais, Gray, Massé, Gandet, Gauvreau, Joly, Piote, Sommerville et le Révd. M. Tassé.

Lecture des procès de la dernière assemblée qui sont approuvés.

Lecture du rapport du comité nommé pour visiter les expositions de l'Etat de New York et celle de Missouri.

L'Hon. L. Archambault, secondé par M. Gauvreau fait motion:

Que ce Conseil a écouté avec grand intérêt le rapport du comité chargé de visiter les expositions de St. Louis et de l'Etat de New York, et qu'il saisit cette occasion d'offrir ses remerciements aux messieurs qui se sont chargés de faire ces visites et spécialement à M. le Secrétaire pour la manière habile avec laquelle il a rédigé ce rapport.—Adopté.

Lecture du rapport suivant du comité exécutif de ce Conseil.

COMITÉ EXECUTIF.

Québec, 9 décembre 1873

Présents:—MM. Beaubien, Browning, Massé, Sommerville et Révd. M. Tassé.

Lecture d'une pétition de quelques habitants du comté de Drummond, demandant que vu que la Société No. 1 de ce comté ne s'est pas organisée depuis deux ou trois ans, et que la Société No. 2 a continué à s'organiser régulièrement d'année en année, le comté soit réuni en une seule société pour les fins agricoles.

Sur la recommandation du comité, le Conseil accorde les conclusions de cette pétition.

Résolu: Que le Secrétaire du Conseil soit autorisé à faire approuver ces procès conformément à la clause 39ième de l'Acte d'Agriculture.—Approuvé par le Conseil.

Lecture d'une lettre de l'Hon. Procureur-Général de cette Province, en réponse à certaines questions posées par le Conseil au sujet de la part de l'octroi du Gouvernement aux Sociétés d'Agriculture dont le Conseil peut prescrire l'usage de ces sociétés.

Résolu: Que dans l'intérêt de ce pays, le comité pense que le Conseil d'agriculture devrait prier l'Hon. Commissaire de l'Agriculture et M. le Président du Conseil de s'entendre avec le Gouvernement Federal pour l'établissement d'un conseil

d'Agriculture de toute la Province.

Lecture d'une lettre de certaines personnes au sujet de l'établissement de garde forestière.

Le comité croit devoir recommander aux intéressés de s'adresser à la législature pour la protection de nos forêts (approuvé).

Le comité exécutif après avoir examiné avec soin l'acte d'Agriculture de 1869 croit devoir recommander au Conseil les amendements suivants pour les faire approuver par la Législature.

1o. Droit d'expropriation accordé au Conseil soit pour acquérir un terrain pour y tenir les expositions provinciales, soit pour agrandir celui qu'il possède maintenant. La nomination et la qualification des évaluateurs des terrains expropriés, etc., seront contenues dans l'acte (approuvé sur division).

2o. Si le Bureau des officiers et Directeurs d'une société d'agriculture d'un comté ou d'une partie d'un comté, croit qu'il est désirable de choisir une place centrale et convenable dans ces comtes ou partie de comtes pour y construire des édifices pour y tenir d'une manière permanente, les expositions de ces sociétés, le dit bureau pourra convoquer une assemblée spéciale des membres, en la manière pourvue par la sec. 66ième Vic. 32, cap. 15 en donnant quinze jours d'avis, lequel avis devra mentionner le but de cette assemblée.

Les procès de cette assemblée devront être soumis au conseil municipal de tel comté, pour son approbation à sa première assemblée régulière après réception des dits procès. Dans le cas d'approbation du choix fait par la dite société d'agriculture, le dit Conseil municipal devra passer un règlement déclarant qu'à l'avenir, toutes les expositions de ce comté ou partie de comté seront tenues sur le terrain ainsi choisi. Il est néanmoins permis que dans le cas où vingt membres ou plus de cette société se croiraient lésés, ils auront le droit d'en appeler de cette décision au Conseil d'Agriculture, au moyen d'une pétition contenant les raisons qu'ils peuvent avoir à objecter contre cette décision, telle pétition devant être déposée entre les mains du secrétaire du Conseil d'Agriculture quinze jours après que le Conseil municipal aura confirmé le choix d'un local pour y tenir les dites expositions (approuvé par le Conseil).

3o. Quand, dans un comté, il existe une société d'agriculture ou plus, et qu'une ou aucune d'elles ne s'est pas organisée pendant deux années et plus, le Conseil d'Agriculture, dans le cas où il le trouverait convenable aura le droit de réunir les dites sociétés en une seule société de comté (approuvé par le Conseil).

4o. Après la section 41ème ajouter la suivante: Que le montant de la souscription annuelle pour devenir membre d'une société d'agriculture sera fixée par les directeurs de de chaque société, mais que ce montant ne devra jamais dépasser la somme de deux dollars (approuvé par le Conseil).

5o. Amender la 45ème sect. en remplaçant le mot "vingt" par les suivants: " Quarante. "

6o. Amender la 34 Vict. Chap. 3 en rappelant les sections 1 et 2 et y substituant les suivantes:

1o. D'organiser conjointement avec un comité de sept membres du Conseil des Arts et Manufactures, composé de délégués du dit Conseil, des expositions agricoles et industrielles qui seront ouvertes à tels compétiteurs qu'ils jugeront à propos d'admettre, une fois au moins par trois ans; et un avis de cinq jours sera donné par le Président ou le secrétaire du Conseil d'Agriculture aux membres des Arts et Manufactures composant le dit comité pour toute assemblée convoquée dans ce but.

2o. De fixer aux conditions qu'ils trouveront convenables le lieu où devra se tenir chaque exposition provinciale; pour passer, conjointement avec le comité de sept membres du Conseil des Arts et Manufactures, des règlements pour la tenue des dites expositions: de nommer conjointement avec le dit comité, s'il est jugé nécessaire, un comité local au lieu où devra se tenir telle exhibition et pour déterminer les pouvoirs et les devoirs du dit comité local (approuvé par le Conseil).

7o. Amender la 36ème Vict. Chap. 8, Section 29 en ajoutant à la fin de cette section après les mots " vingt-cinq pas-

tres" les suivants : " pour dépenses personnelles des juges " (adopté sur division).

M. Gauvreau secondé M. Price fait motion : Que vû les services éminents rendus à l'agriculture par la *Gazette des Campagnes* une somme de quatre cents dollars soit accordée à M. Firmin H. Proulx, son propriétaire.

Cette motion est référée au Comité exécutif et le Conseil s'ajourne à demain, à 10 heures a. m.

Séance du 12 Déc, 10 hrs. a. m.

Les mêmes étant présents le secrétaire fait la lecture des procès du Comité exécutif sur la motion de M. Gauvreau.

COMITÉ EXECUTIF.

M. Massue secondé par M. Sommerville fait motion : Que dans l'opinion de ce comité, la *Gazette des Campagnes* a mérité jusqu'ici plus d'encouragement qu'aucun autre journal d'agriculture que le Conseil pouvait subventionner; en considération des efforts qu'elle a fait pour se maintenir seule et sans subvention jusqu'à ce jour, en travaillant, suivant la mesure de ses forces, à promouvoir les intérêts de l'agriculture dans la Province de Québec, qu'en conséquence, votre comité croit devoir recommander qu'à l'avenir, pendant une année, une somme de \$150 lui soit payée pour publier les avis, procès et règlements adoptés par le comité.

M. Gauvreau secondé par M. Beaubien fait motion : Que le rapport du comité exécutif ne soit pas reçu et qu'il soit résolu : Que tous les mots après " Que " soient effacés et les suivants substitués " Que vû les services éminents rendus à l'Agriculture par la *Gazette des Campagnes*, une somme de quatre cents piastres soit accordée à M. Proulx, le propriétaire.

L'Hon. M. Archambault secondé par l'Hon. M. Ross, propose en amendement à l'amendement : Que les mots " deux cents piastres " soient substitués aux mots " quatre cents piastres " dans la lecture de M. Gauvreau, lequel amendement est adopté sur le vote suivant : Pour, MM. Backwood, D.-Biois, Sommerville, Massue, Benoit, Gandet, Casavant, Archambault, Ross et Bowwing - 10.

Contre : MM. Leubien et Gauvreau - 2.

La motion de M. Gauvreau ayant été mise aux voix telle qu'amendée est adoptée.

Lecture d'une lettre de la Révérende Dame Supérieure de l'Hôtel-Dieu au sujet du terrain de l'Exposition sur l'Avenue Mont-Royal.

(Réfère au comité exécutif)

Lecture d'une requête du Révérend M. Lambert demandant que le Conseil fasse imprimer le cours d'agriculture suivi par les élèves de l'École de Ste. Anne.

Résolu : Que sous les circonstances actuelles, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder cette demande.

Lecture d'une pétition du comte de Bailechasse demandant que l'octroi du gouvernement soit transmis à la Société d'Agriculture de ce comté dans les premiers jours d'octobre et que copie de tous les règlements passés par ce conseil lui soit transmise.

Le secrétaire reçoit des instructions spéciales qu'il est chargé de transmettre à cette société.

Le secrétaire fait la lecture du rapport suivant du Comité sur le traité d'Agriculture signé " Jacques-Cartier " :

" Nous pensons que le traité d'Agriculture mis au concours, ouvert par le Conseil d'Agriculture, et ayant pour auteur " Jacques-Cartier " atteint parfaitement le but proposé, surtout quand l'auteur aura complète son œuvre par un appendice (qu'il promet) sur l'élevage et l'amélioration du bétail.

Les divisions de cet ouvrage sont excellentes; il renferme des principes scientifiques clairement exposés, des notions complètes et exactes sur la pratique agricole, le tout exprimé avec précision.

L'ouvrage mérite, suivant nous, la récompense offerte, et il est sans contredit, le seul concurrent sérieux, les autres concurrents n'ayant offert que des catechismes agricoles.

Québec, 12 Décembre 1873.

(Signé,)

S. TASSÉ, Ptre.
ANT. CASAVANT.

Résolu : Que vû ce que dessus, le Conseil d'Agriculture accorde la récompense promise à l'auteur, à la condition qu'il accomplira sa promesse d'ajouter un appendice à son ouvrage. (Adopté.)

Et le Conseil s'ajourne.

(Par ordre,)

GEORGES LECLERE,
Secrétaire C. A. P. Q.

Traité d'Agriculture de M. Philippe Landry

Nos lecteurs verront dans le compte-rendu que nous donnons des délibérations du Conseil d'Agriculture qu'une médaille d'or et une prime de \$300 ont été accordées à " Jacques-Cartier " pour le meilleur traité sur l'agriculture.

Nous apprenons de source certaine que " Jacques-Cartier " est un nom de plume pris par M. Philippe Landry, cultivateur à St. Pierre de la Rivière du Sud.

Nous félicitons cordialement M. Landry du succès qu'il vient d'obtenir et de haute recommandation que le Conseil d'Agriculture lui a accordée.

Les bons ouvrages sur l'Agriculture sont trop rares dans notre Province, et M. Landry a fait un bel acte de patriotisme en contribuant par son travail à l'instruction agricole de ses concitoyens.

Du déboisement des montagnes et de l'influence de l'électricité sur la végétation

" Oh ! dit-il ; je saign... Et que serait-ce donc
S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde
Et que ce grand eût été gourde ?
Dieu ne l'a pas voulu : Dieu fait bien ce qu'il fait. "

Ainsi parlait Guo.

Lorsque, à la suite de transformations successives, la terre est devenue habitable pour l'humanité, une divine harmonie a présidé à son organisation.

Les arbres placés sur les hautes montagnes n'étaient pas des ornements inutiles; ils avaient pour destination spéciale de soutirer l'électricité de l'air et de la transmettre à la terre, qui, après en avoir absorbé le principe fécondant, le rendait de nouveau à l'espace.

Aussi partout où l'homme dans son imprévoyance a voulu changer l'ordre établi, partout où il a déboisé les montagnes, il est obligé d'avoir recours à des engrais dispendieux et incomplets, quand la nature avait prodigué pour rien à la terre une fécondité sans limites et toujours renouvelée.

Essayons de démontrer la vérité de cette thèse.

L'électricité atmosphérique est prouvée aujourd'hui de la manière la plus évidente, elle enveloppe notre globe de toutes parts.

L'électricité, c'est le principe de vie qui anime tout ce qui respire, tout ce qui végète, tout ce qui existe dans tous les règnes de la nature.

Aux différents noms donnés à ce principe il est facile de reconnaître, dans ce que l'on appelle aujourd'hui le *fluide électrique*, l'éther des anciens, la matière subtile de Descartes, l'attraction newtonienne, le feu élémentaire Bernhaave, tout ce qui respire, tout ce qui est, Dieu enfin !

Dans l'antiquité Dieu et Tonnerre représentaient la même idée. Q'aurait été Jupiter sans la foudre ???

Ainsi les anciens comprenaient instinctivement que la foudre (aujourd'hui l'électricité), c'était le principe de la vie !

Tout corps a son électricité propre; la terre a son électricité, que l'on appelle magnétisme terrestre.

L'atmosphère dans laquelle tout est plongé a son électricité qui réagit sur tous les corps organisés, soit animaux, soit végétaux.

Ainsi aucun corps organisé ne peut vivre sans cette électricité atmosphérique qui accompagne intimement la vie dans ses moindres fonctions.

C'est l'électricité atmosphérique qui sert à entretenir la vie végétative; c'est elle qui, avec l'air et l'eau, transporte la nutrition dans toutes les plantes et cause l'accroissement de tout ce qui est à la surface de la terre.

C'est le grand moteur circulatoire et nutritif.

Toutes les forces dont notre globe dispose ne sont que des forces électriques.

L'existence de l'électricité atmosphérique est prouvée de la manière la plus évidente par les orages. C'est alors l'équilibre rompu des courants et transports électriques qui se rétablit par des moyens violents.

A l'approche de l'orage, on éprouve un malaise général: la respiration est difficile, la locomotion est pénible, un affaiblissement général se fait sentir dans toutes les facultés intellectuelles comme dans les facultés corporelles.

Les animaux plus encore que l'homme sont sensibles à ce phénomène; ils se cachent, éperdus!

Les plantes abaissent la terre vers leurs feuilles fanées et mourantes; leurs couleurs vertes deviennent jaunâtres et ternes.

Si cet état durait, tout ce qui existe à la surface du globe serait frappé de mort! anéanti!!!

Quelle est donc la cause de tant de trouble? c'est l'électricité atmosphérique qui a suspendu son action de transport!!! l'orage éclate, les masses électriques se précipitent vers la terre, visibles qu'elles sont par les éclairs qui sillonnent l'espace et par la pluie dont chaque goutte est imprégnée, et rendent à la terre leur action bienfaisante un instant suspendue. La respiration redevient libre; tout renait d'une vie nouvelle, et le cultivateur en visitant sa propriété remarque que la végétation a passablement augmenté pendant l'orage.

Examinons maintenant si l'homme, en déboisant inconsidérément les montagnes et les pentes, n'a pas amoindri l'action des points naturels attractifs de l'électricité atmosphérique.

L'expérience démontre qu'une pointe fixée sur une hauteur soutire l'électricité atmosphérique, et que sans l'électricité la végétation ne peut avoir lieu. Eh bien, les arbres remplissant cet office, ce sont eux qui par leur action continue favorisent ce transport incessant d'où naît la vie.

La nature les avait prodigués sur les hauteurs! l'homme dans son imprévoyance aveugle les a détruits.

Aussi, partout où sur le globe l'homme n'a pas détruit l'ouvrage de la nature, la terre est d'une fécondité inépuisable; elle donne et donne toujours avec abondance, sans jamais se lasser.

Partout où la main dévastatrice de l'homme a passé, partout où il a détruit, la terre est épuisée et il faut avoir recours à des engrais dépendieux, impuissants.

Puis ces engrais doivent être limités, car, mis à la fois en grande quantité, leur action trop puissante deviendrait un fléau, au lieu d'être un aliment. La nature au contraire apporte graduellement et en temps opportun, *mais incessamment*, les principes fécondants nécessaires à la végétation.

Le boisement des montagnes avait encore pour effet de prévenir les inondations des plaines.

L'arbre par sa grande surface retient une quantité pro-

digieuse de la pluie tombée et prévient de cette manière le changement des ruisseaux en torrents.

Le boisement des hauteurs ne retient pas seulement la pluie par la surface des arbres et le recèlement spongieux du sol, mais il empêche aussi l'accumulation aqueuse de l'atmosphère par le tamisage continu de l'air, qui est obligé de passer au travers des nombreuses feuilles où sa humidité est retenue et absorbée.

La humidité ainsi retenue est rendue par les racines au sol; de là résulte des ruisseaux bienfaisants qui en sortant des forêts arrosent et fertilisent les vallons et les plaines.

Il est donc évident qu'en déboisant les montagnes et les pentes, l'homme a détruit, avec un grand préjudice pour lui, les lois harmonieuses de la nature.

Toutes ces observations seraient sans but, si elles se bornaient à indiquer le mal sans y chercher un remède! Il est évident que du jour au lendemain on ne peut point reboiser les montagnes; mais ce que l'on peut faire immédiatement pour remplacer les engrais, c'est d'électriser les semences.— A. MOREAU, chimiste.

Petite Chronique

La misère aux Etats-Unis — La misère est immense aux Etats-Unis et particulièrement dans les grands centres, tels que New-York, Philadelphie, etc.

Voici ce que nous lisons dans un journal de New-York: Il y a eu le 15 décembre, au Cooper Institute un *mass meeting* d'ouvriers. A 7.38 hs. foule immense dans l'enceinte.

Plusieurs centaines de femmes assistaient à la démonstration.

Autour de l'estrade on lisait nombre d'inscriptions du genre de celle-ci: "Nous demandons la suspension des loyers pour trois mois."

La détresse est générale parmi les malheureux.

Des circulaires donnant un état des salaires payés aux officiers, ont été distribuées par milliers dans l'assemblée.

Le chiffre des malheureux sans asile est de 10,000; ceux qui sont aux *station houses* s'élèvent au nombre de 7,500; en dehors de 11 associations ouvrières 2500 hommes sont à rien faire, et 5 950 seulement ont de l'emploi. On dit aussi qu'il y a 180,000 bons ouvriers et 110 000 autres de toute espèce, hors d'emploi. 38 000 femmes gagnent une moyenne de \$3 44 par semaine.

RECETTES

Moyen d'utiliser les mauvaises herbes

On établit avec ses mauvaises herbes un lit épais d'un pied, sur lequel on étend une couche mince de chaux vive, réduite en poudre grossière, et l'on continue ainsi de superposer alternativement en différentes couches la quantité d'herbes que l'on a retiré des champs. Le contact de la chaux vive avec ces herbes vertes, ne tarde pas à occasionner une forte fermentation. Lorsque la décomposition est complétée, la cendre qui en est le résidu, possède toutes les qualités d'un excellent engrais. On peut se servir de toutes sortes de plantes pourvu qu'elles soient vertes. Cette condition est absolument nécessaire.

Pour détruire l'herbe des cours et des allées

Pour détruire l'herbe que l'humidité fait pousser dans les allées et entre les pavés des cours, il suffit d'arroser le sol avec une eau dans laquelle on aura fait bouillir, pendant une demi-heure environ, 12 livres de chaux et 2 livres de soufre pour 60 pintes d'eau. On laisse reposer le mélange, on sépare le dépôt et on ajoute à la partie liquide, qui seule doit servir, le double de son poids d'eau. Une cour arrosée avec cette préparation est débarrassée pour plusieurs années, de toute végétation parasite.

Nouveau retard de la " Gazette des Campagnes. "

Nous sommes en retard d'un numéro dans la publication de notre journal. L'emballage du matériel d'imprimerie que nous avons acheté ayant été confié à des mains étrangères à la typographie, nous avons reçu nos caractères à l'état de *paté* (terme d'imprimerie); ce qui a donné un surcroît d'ouvrage à nos ouvriers.

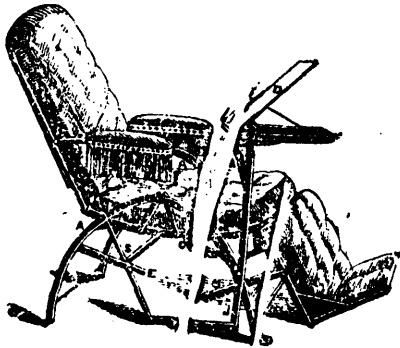
Après les fêtes du jour de l'an, nous publierons deux numéros dans une seule semaine.



PRIÈRE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER AU PLUS TOT.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX, Agent.



EN VENTE A Ste. Anne de la Perle, Québec.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

La charpente de cette Chaise est en fer verni et bronzé, léger, fort et durable. Elle ne se dérange pas facilement, et elle est si facile à manœuvrer qu'un enfant peut l'ajuster.

Le bourrage est fait selon l'art et rend la Chaise un beau meuble pour le Salon, la Bibliothèque ou la Chambre, ainsi qu'un siège commode et luxueux.

Les Invalides trouvent cette Chaise la meilleure qu'on ait inventée pour leur usage. On la change facilement de la position perpendiculaire à une position inclinée, et en lit avec matelas complet.

Dans les maladies, où le patient ne peut rester couché, elle offre un changement de position agréable.

Comme Chaise de lecture, elle est parfaite, pour fumer, sans égale, et pour écrire on peut lui fixer un pupitre portatif.

Circulars avec dessins explicatifs envoyées sur demande. Tout ordre par la poste ou autre sera exécuté avec promptitude; les Chaises seront empaquetées avec soin, et expédiées sur paiement à l'acheteur.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité du bourrage. Pour une Chaise simple avec bourrage de mousse choisie à la main, prix uniforme par toute la Puissance, \$25. Bonne qualité en Reppuni avec crin frisé \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
245, Rue St. Jacques, Montréal.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centins.
Junon, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jeanvrot	60 "
Espégleterie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Præcovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delaseurie	50 "
Le chant du lazaronne.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "

etc., etc., etc.

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'EGLISE :—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par *Valenti*—\$2.50

TRESOR DES ORGANISTES :—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAU D'ORGUE des auteurs célèbres :—A. Miné,—Lorenzo,—Marius—Gueit,—Lefebure—Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES

(En français).

Méthode de violon.....	75 centins.
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "

etc., etc., etc.

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

N. B. — Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau qu'ils désirent en enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, novembre, 1873.

L'ESCOMPTE AUTOMATIQUE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à 5 per cent. Le nouvel ordre, sera...

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.